Liste des abréviations, symboles et désignations de dose qui ne doivent pas être utilisés

FICHE SYNTHÈSE POR

Énoncé de la POR

L'Institut pour l'utilisation sécuritaire des médicaments au Canada **(ISMP Canada) a établi une liste d'abréviations, de symboles et d'inscriptions numériques à ne pas utiliser lors de communication d'informations liées aux médicaments, car ils peuvent être mal interprétés et ont souvent été impliqués dans des accidents graves liés à la médication. Le CISSS des Laurentides a repris cette liste et l'a bonifiée avec quelques ajouts découlant de l'analyse des incidents rapportés par les équipes de soins.**

L'objectif est d'assurer la qualité des actes professionnels en respectant les normes de pratique reliées à l'utilisation sécuritaire des abréviations, symboles et inscriptions numériques lors de la communication d'informations liées à la médication. On vise également à soutenir les intervenants dans les processus cliniques et administratifs reliés à la médication afin de prévenir les incidents et accidents médicamenteux.

Ce que la POR exige

Respect des 5 tests de conformité suivants :

1. Les gestionnaires de l'établissement fournissent aux équipes cliniques une liste à jour des abréviations, symboles et désignations de doses qui ne doivent pas être utilisés pour toutes les communications liées à la médication ;
2. Les gestionnaires de l'établissement s'assurent que les équipes cliniques suivent la procédure de l'établissement pour adhérer à la liste des abréviations, symboles et désignations de doses qui ne doivent pas être utilisés dans toute communication liée à la médication ;
3. Les gestionnaires de l'établissement fournissent aux équipes cliniques une formation continue sur la procédure de l'établissement concernant l'adhésion à la liste des abréviations, symboles et désignations de doses qui ne doivent pas être utilisés ;
4. Les gestionnaires de l'établissement signalent l'utilisation des abréviations, symboles et désignations de doses mal interprétés comme des incidents liés à la sécurité mettant en cause des médicaments ;
5. Les gestionnaires de l'établissement s'assurent que le plan d'amélioration de la qualité de la gestion du circuit du médicament de l'établissement comprend des activités visant à améliorer l'adhésion à la liste des abréviations, symboles et désignations de doses qui ne doivent pas être utilisées.

Résultats d'audits

Selon l'analyse de 1 440 ordonnances prélevées dans le logiciel *NumerX*, nous constatons que l'abréviation interdite « U ou UI » (unités) est la plus souvent utilisée dans la plupart des sites avec un taux de 13 %, suivi de façon ex aequo avec les deux abréviations interdites telles que les signes de grandeur « < ≤ > ≥ » et « CC » pour millilitres avec un taux d'utilisation non conforme de 9 %. La troisième place appartient à l'abréviation interdite NS pour NaCl avec une prévalence d'utilisation de 6 %.

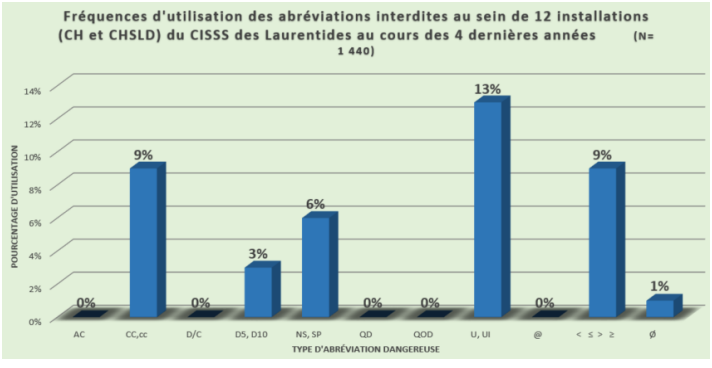

Personnel visé

Tous les professionnels de la santé participant au circuit du médicament, particulièrement aux prescripteurs.

Liste des abréviations, symboles et désignations de dose qui ne doivent pas être utilisés

Formation

- Une formation de 15 minutes sur l'utilisation des médicaments de haut niveau d'alerte est disponible sur la plateforme d'environnement numérique d'apprentissage (**ENA 15900)**.

Outils

- **Cartes aide-mémoire** à porter ;
- **Affiches plastifiées** à installer où a lieu la majorité des prescriptions.

POUR COMMANDER
LES CARTES AIDE-MÉMOIRE
Utilisez le code **GRM 44011185**

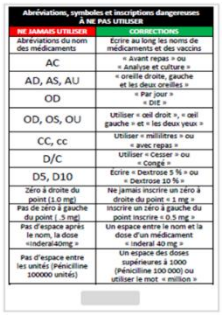
Abréviations, symboles et inscriptions dangereuses À NE PAS UTILISER

NE JAMAIS UTILISER	CORRECTIONS
Abréviations du nom des médicaments	Écrire au long les noms de médicaments et des vaccins
AC	« Avant repas » ou « Analyse et culture »
AD, AS, AU	« oreille droite, gauche et les deux oreilles »
OD	« Par jour » ou « DIE »
OD, OS, OU	Utiliser « œil droit », « œil gauche » et « les deux yeux »
CC, cc	Utiliser « millilitres » ou « avec repas »
D/C	Utiliser « Cesser » ou « Congé »
D5, D10	Écrire « Dextrose 5 % » ou « Dextrose 10 % »
Zéro à droite du point (1.0 mg)	Ne jamais inscrire un zéro à droite du point « 1 mg »
Pas de zéro à gauche du point (.5 mg)	Inscrire un zéro à gauche du point inscrire « 0.5 mg »
Pas d'espace après le nom, la dose «inderal40mg »	Un espace entre le nom et la dose d'un médicament « inderal 40 mg »
Pas d'espace entre les unités (Pénicilline 100000 unités)	Un espace des doses supérieures à 1000 (Pénicilline 100 000) ou utiliser le mot « million »

NE JAMAIS UTILISER	CORRECTIONS
Jours de la semaine (L,M,M,J,V,S,D)	Écrire au long
NS, SP	Utiliser NaCl 0.9%
QD	Écrire « Par jour » ou « DIE »
QOD	Écrire « un jour sur deux »
SC ou SL	Écrire au long ou « S.cut. » et « S.Ling »
U, UI	Utiliser « Unités »
µg	Utiliser « mcg »
@	Utiliser « à »
> ≥	Écrire « supérieur ou égal à »
< ≤	Écrire « inférieur ou égal à »
Ø	Écrire « aucun »
+	Écrire plus » ou « positif»

CISSS des Laurentides 2023-2024

Pour obtenir plus d'information sur les abréviations dangereuses ou tous autres sujets liés aux médicaments, visitez leur **page intranet**.

En résumé pour être conforme

- En consultant la liste des abréviations interdites au CISSSLAU pour en éviter l'utilisation dans toutes communications liées aux médicaments qui inclut tous les éléments décrits par l'*Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada* ;
- En appliquant la liste d'éléments à proscrire à tous les documents portant sur les médicaments qu'ils soient écrits à la main ou saisis à l'ordinateur ;
- En signalant au CODOC ou à la pharmacie (pharmacie.agrement.cissslau@ssss.gouv.qc.ca) les OIS et/ou documents contenant des abréviation interdites.
- En s'assurant que tous les documents en lien avec la prescription de médicaments (ex. formulaires, requêtes, ordonnances préimprimées) ne contiennent pas d'abréviations dangereuses ;
- En informant les membres de l'équipe de l'existence de la liste d'éléments à proscrire, à l'orientation et lorsque des changements y sont apportés ;
- En utilisant des formulaires préimprimés, étiquettes, etc. relatifs à l'utilisation des médicaments, qui ne comprennent pas d'abréviations, de symboles ou de désignations de dose qui figurent sur la liste d'éléments à proscrire ;
- En prenant connaissance de la liste des abréviations interdites disponible sur Internet et en se procurant la carte aide-mémoire ;
- En déclarant les incidents (AH-223) liées à l'utilisation des abréviations interdites, voir aide-mémoire ;
- En validant auprès du prescripteur toutes informations qui ne sont pas claires ou qui portent à confusion ;
- En vérifiant respect de la liste d'éléments à proscrire et apporter les changements nécessaires aux processus en fonction des problématiques cernées.

Pour savoir comment appliquer la POR dans votre direction, nous vous invitons à communiquer avec votre répondant qualité.

Personnes ressources de la POR

NOM DE LA LEADER-EXPERTE	ANNIE FINLAY	|	DIRECTION
NOM DE LA CONSEILLÈRE	ISABELLE TRÉPANIER	|	DQEPE